

Rapport d'activité



SOMMAIRE

Quelques faits marquants	3
ACTION+ en pratique – Un dispositif d'utilité sociale	6
ACTION+ en chiffres – Caractéristiques de personnes accompagnées	11
ACTION+ en chiffres – Une évolution significative des situations	20
ACTION+ dans une logique partenariale – Une dynamique partenariale au service des parcours	30
Perspectives et Conclusion	33

Quelques faits marquants

L'équipe **ACTION+** a connu une année dense avec une **montée en charge significative des actions de prévention et d'accompagnements des personnes**. Dans le même temps, nous avons préservé une dynamique d'**évolution constante des processus et des outils** à la recherche de meilleures performances dans le service rendu aux bénéficiaires.

Des conditions rendues possibles en partie par le développement d'un **travail collaboratif** avec les différentes directions du siège et les Villages d'Enfants et d'Adolescents, sans oublier les partenaires associatifs et d'entreprises permettant la mobilisation de ressources et de compétences diversifiées afin de garantir des réponses adaptées.

Ci-dessous quelques **faits marquants de l'année 2025** mettant en lumière l'impact d'un dispositif davantage sollicité.

Une prévention qui porte ses fruits

185
jeunes
rencontrés

C'est le **nombre de jeunes rencontrés par les référent.e.s ACTION+ en 2025 avant de quitter l'Aide Sociale à l'Enfance**, soit une progression de **47%** (progression de **55%** en 2024).

Si cette évolution reflète malgré tout le **travail de prévention** important mis en œuvre entre les établissements et les référent.e.s **ACTION+** en direction de jeunes souvent inquiets à l'approche de leur « sortie ». Cette forte progression s'explique par une offre mieux repérée par les professionnel.le.s via notamment des actions de communication en continu dans les Villages, ainsi que d'actions d'information à destination des jeunes. Désormais, chaque jeune est rencontré au moins 2 fois avant sa majorité, de façon collective à 16 ans puis individuellement à 17 ans. Leurs retours ont permis d'identifier que ces rencontres portaient des effets significatifs. En voici quelques exemples :

- “**Cesser d'avoir peur** de ce qui risque d'arriver et penser à ce que l'on souhaite qu'il arrive.
- Se rappeler que l'on a la capacité de **créer son propre bonheur**.
- S'inscrire dans une **logique projective** en étant moins inquiet et plus serein.”

Un accompagnement en hausse face à des parcours toujours plus complexes

192
jeunes
accompagnés

En 2025, **192 personnes ont été accompagnées** par les référent.e.s **ACTION+** (soit une progression de **17,1%** par rapport à 2024).

Cette progression s'explique par une **communication qui se veut plus proactive**, tant dans le contenu de nos échanges avec les jeunes et les professionnel.le.s des établissements que par la systématisation des rencontres individuelles avant la sortie de l'ASE. Le deuxième facteur est davantage en lien avec les **difficultés à s'insérer sur le marché du travail de façon pérenne**. Les freins sont multiples : l'accès au logement en particulier en Ile-de-France ou - moins visible - la santé ou tout simplement la difficulté à gérer son budget.

Ces deux facteurs entraînent, mécaniquement, une **augmentation du temps d'accompagnement**, mettant davantage en tension la charge de travail de certains référent.e.s.

Autre indicateur, celui des **aides financières** qui pour la première fois a dépassé le budget initialement alloué, preuve d'une demande plus soutenue dans une situation inflationniste élevée, alimentée principalement par la hausse des prix à la consommation et des loyers.

Des expériences hors du commun

6
jeunes ont vécu, grâce à
ACTION+, des moments
hors du commun

Deux aventures exceptionnelles ont permis à **4 jeunes** d'embarquer sur un trois mâts et **2 autres** de s'envoler vers le Liban.

En juillet 2024, 4 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif **ACTION+** ont participé à une course « **THE TALL SHIPS RACES 2025** » sur le mythique 3 mâts, **le BELEM**. L'aventure a duré 10 jours entre Dunkerque et l'Ecosse. Chacun a pu vivre une expérience en **conditions réelles de la navigation**, avec une formation sur les différents rôles à bord d'un voilier d'antan. Les jeunes ont mis à

“

Un grand merci à la



d'avoir permis une
pareille expérience !

”

l'épreuve leurs capacités à se dépasser, à travailler en équipe pour d'avantage de confiance en soi et de résilience. Tou.te.s s'accordent à dire que cette expérience restera une référence importante dans leur parcours.



Un deuxième évènement d'un autre genre a conduit 2 jeunes femmes à **mettre à profit leurs compétences auprès d'enfants dont les mères ont été victimes de violences conjugales au Liban**. Ils sont accueillis au SEF (Service de l'Enfant au Foyer), un partenaire local soutenu par la Fondation ACTION ENFANCE.

Le président de la Fondation, Alain DAVID, souhaitait permettre à deux personnes accompagnées par ACTION+, de **vivre un moment de solidarité** dans une démarche de restitution et d'engagement, en écho à leur propre parcours. Ainsi, ce sont deux jeunes femmes, l'une infirmière et l'autre éducatrice spécialisée, qui ont relevé le défi. Elles sont parties 10 jours pour apporter leur soutien dans l'animation du quotidien de 28 enfants permettant aux mamans de travailler en toute sérénité. Une expérience forte en émotion.

Une approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir

Dès la naissance du dispositif ACTION+ en 2019, l'accent a été mis sur les conditions à créer pour **permettre aux jeunes d'agir en qualité d'acteur** dans leur parcours, favorisant leur autonomie et leur indépendance. Ainsi, des principes méthodologiques d'intervention et des outils ont été définis pour conduire chaque référent à adopter une posture professionnelle qui invite ou maintienne le jeune dans un **processus de responsabilisation**.

Pour colorer davantage les pratiques d'accompagnement des référent.e.s ACTION+, tous ont été formés à l'**approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées** afin d'enrichir leurs modalités d'intervention. En 2025, l'analyse de chaque situation s'est faite par ce prisme, interrogeant ainsi leur posture professionnelle, la prise en compte des savoirs expérientiels des personnes et le niveau de coopération pour favoriser leur pouvoir d'agir. Le document visant à formaliser leur Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) a été d'ailleurs revisité et présenté dans le cadre du laboratoire « Développement du Pouvoir d'Agir », instance de réflexion de la Fondation.

La proposition d'actions de mentorat

C'est en 2025 également qu'un programme de mentorat a été conçu, avec comme objectif la consolidation de l'insertion professionnelle de nos jeunes sortants et des jeunes âgés de 16 ans et plus en proposant des actions de mentorat, stages, emploi, formation-études... Ce programme s'appuie sur des associations spécialisées dans le mentorat (loi 1901) et sur les entreprises partenaires de la Fondation. Un poste a été créé afin d'accompagner le déploiement de ce programme, en coordination avec les Villages et les partenaires. Le mentorat, inscrit dans les textes, permet de proposer au jeune **“une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien basée sur l'apprentissage mutuel”** ainsi que le précise l'article D221-34 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ACTION+

en pratique

Un dispositif d'utilité sociale



Notre mission

Le dispositif **ACTION+** permet à des personnes majeures, ayant grandi dans un Village d'Enfants et d'Adolescents de la Fondation ACTION ENFANCE, de bénéficier d'un accompagnement social afin qu'elles puissent trouver une place de citoyen-acteur dans la société.

Ainsi, les professionnel.le.s du dispositif ont pour objectifs de :

- ✓ Prévenir les situations de marginalisation
- ✓ Faciliter l'inscription des personnes dans une dynamique d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle

Ces missions se construisent sur des principes d'intervention : **un lien inconditionnel, une confidentialité, une libre collaboration, une non-institutionnalisation.**

Elles s'appuient aussi sur une méthodologie d'actions basée sur l'accompagnement individuel dans lequel le bénéficiaire devient acteur. Enfin, le développement et la mobilisation des compétences des bénéficiaires ainsi que la recherche permanente des complémentarités pertinentes à l'évolution de la situation, garantissent un processus d'autonomie efficace.

Une logique d'intervention innovante

Nos 4 principes fondamentaux

ACTION+ se distingue de l'ensemble des interventions sociales et éducatives proposées à la Fondation par une démarche singulière axée sur le « **aller vers** » nécessitant le respect de quatre principes fondamentaux :

Respect d'un lien inconditionnel

ce principe réside dans notre volonté de ne pas soumettre un lien et une première adhésion à une quelconque condition qui viendrait compromettre une rencontre entre le référent **ACTION+** et le potentiel bénéficiaire majeur

Respect d'une libre collaboration

c'est l'idée d'une adhésion libre pour aider le bénéficiaire à rester ou à devenir acteur de sa vie en ayant la capacité de faire des choix. Cette relation de nature socio-éducative devient contractuelle sans agir pour autant dans le cadre d'une décision administrative ou judiciaire. Elle implique les notions de rencontre, de temps et de confiance à la mise en place de tout projet d'accompagnement personnalisé

Non institutionnalisation des actions

ACTION+ n'a pas vocation à devenir « *une institution sociale* » mais au contraire de favoriser tout ce qui peut concourir à sa disparition pour non-nécessité

Respect de la confidentialité

Cela exige des professionnels de construire un pacte de confiance et de sécurité avec la personne qui va se confier. En garantissant que les informations resteront confidentielles, le référent du dispositif **ACTION+** pourra instaurer un climat de confiance et engager un dialogue en toute sécurité

Nos principes méthodologiques d'action

Ils ont vocation à donner des repères méthodologiques aux professionnels du dispositif **ACTION+** afin qu'ils puissent intervenir dans le respect d'une culture commune et d'un positionnement éthique. La prise en compte des attentes et des projets du jeune majeur sous l'angle des RBPP* ainsi que l'évaluation interdisciplinaire de sa situation constitueront des repères communs dans l'élaboration d'un projet adapté et personnalisé. Ainsi les premiers repères donnent lieu aux principes suivants :

La personne actrice de son projet

établir une démarche mettant en œuvre des actions à caractère social et éducatif se construit d'abord avec la personne accompagnée. C'est l'aider à se prendre en main, en faisant le pari qu'il existe chez chacun, des potentialités à éveiller, des compétences à mobiliser et à activer

Un accompagnement au seuil d'exigence variable

la proposition d'un accompagnement tient compte de leurs problématiques. Pour autant, notre approche nous invite à identifier les forces et les potentiels chez les bénéficiaires constituant ainsi des leviers mobilisables. Respecter cette démarche participe à créer une condition importante pour une insertion durable

Une veille au service des bénéficiaires

les acteurs d'**ACTION+** sont tenus par leur mission d'être informés sur l'évolution des dispositifs locaux. Être en veille, c'est apporter la garantie d'une information sans cesse actualisée et utile pour permettre à la personne de se saisir des bons outils, au bon endroit

Une inscription dans le partenariat local

le référent **ACTION+** s'inscrit dans une logique partenariale. Nous facilitons ainsi l'intégration des personnes dans les structures de droit commun par une action à deux niveaux :

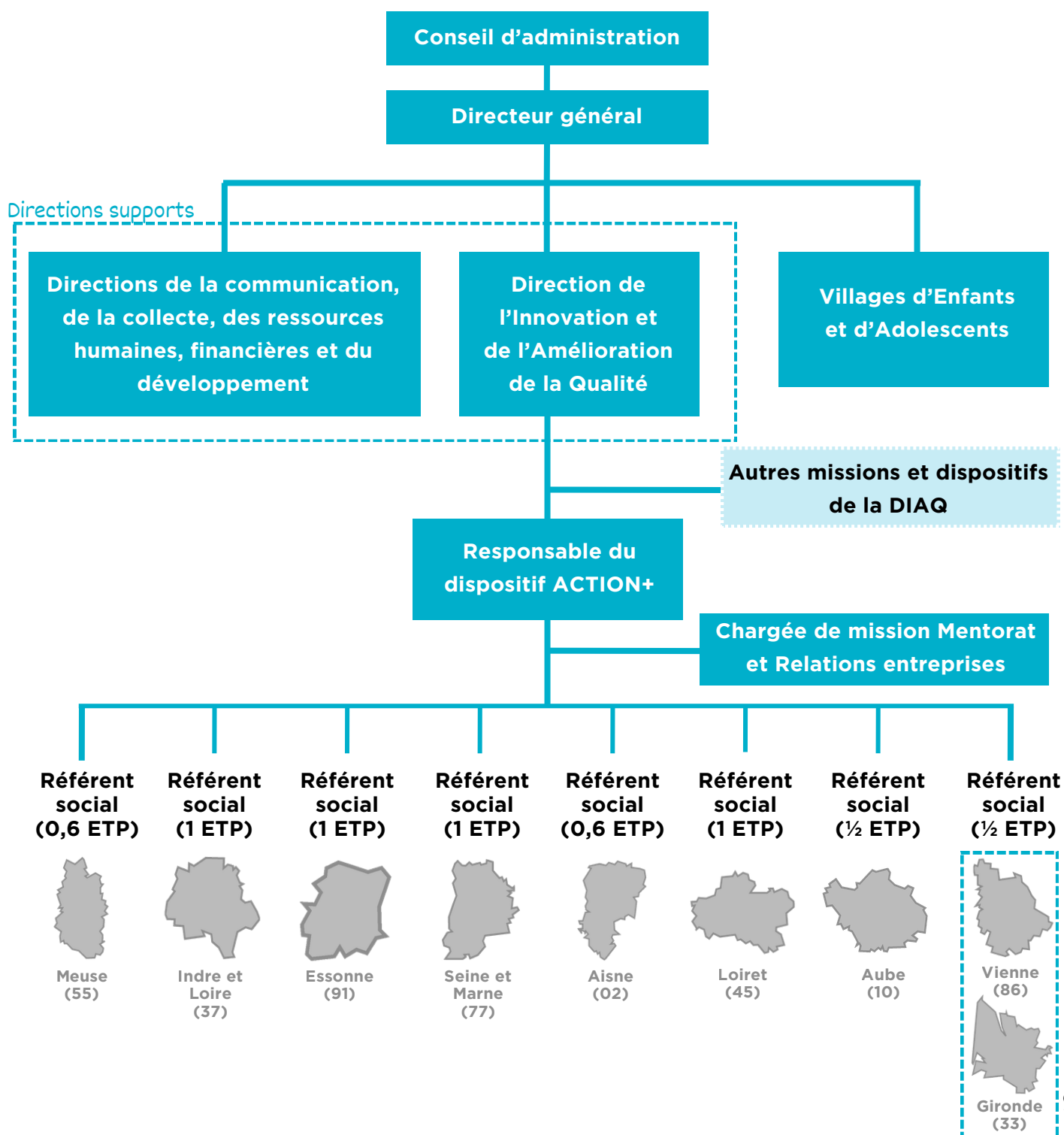
- Action auprès des personnes pour permettre leur insertion
- Action auprès des structures pour faciliter leur adaptation

Par cette démarche, nous mobilisons des compétences interdisciplinaires au service d'une situation de façon à mieux prévenir l'exclusion sociale, faciliter la promotion et l'insertion des personnes

*RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé

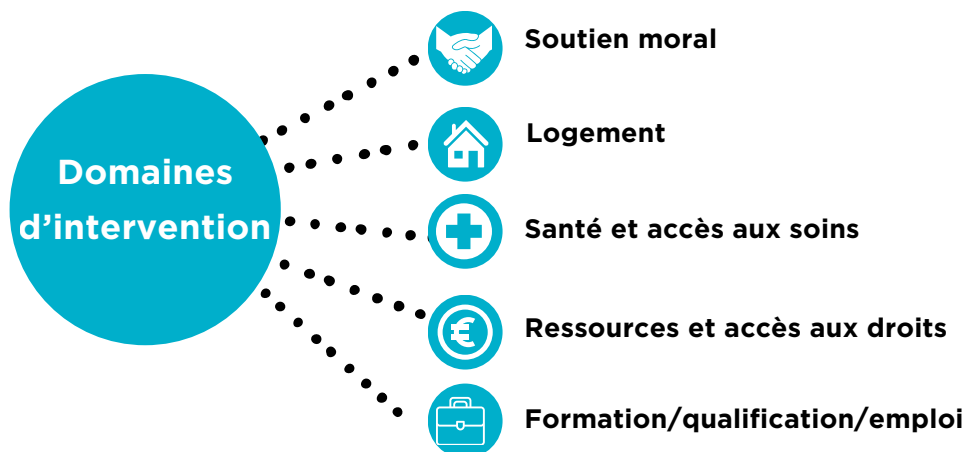
Notre organisation

Le dispositif dépend hiérarchiquement de la Direction de l'Innovation et de l'Amélioration de la Qualité (DIAQ) et s'organise dans **onze départements** où la Fondation agit dans le champ de la protection de l'enfance par la voie de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents. Ces départements aux politiques sociales différentes et aux ressources économiques variées nous conduisent à penser notre service dans une **logique de territoire** afin que les ressources deviennent des opportunités et que les contraintes soient dépassées par un **travail partenarial local**. Par son organisation, le dispositif **ACTION+** joue la carte d'une proximité relationnelle importante.



Nos principaux domaines d'intervention

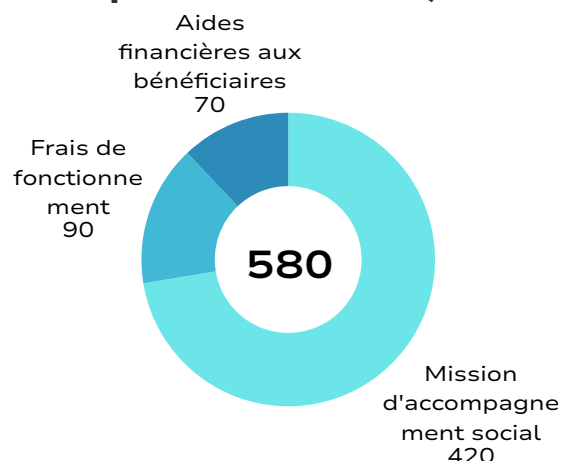
Pour mener cette mission, les référents sociaux ont principalement agi sur **5 axes d'accompagnement** référencés dans le schéma ci-dessous :



Si l'accès au logement, la mobilisation de ressources ou encore l'élaboration d'un parcours professionnel constituent des préoccupations importantes, le référent crée les conditions d'une **dynamique vertueuse**, travaille sur les questions de réassurance, de motivation et de bien-être. Parfois, la préservation du lien non formalisé, rendue possible par la proximité des référents, suffit pour **sécuriser le parcours et prévenir des situations plus délicates**.

Notre budget prévisionnel

Budget annuel du dispositif ACTION+ (en milliers d'euros)



Pour permettre son déploiement, le dispositif **ACTION+** bénéficie d'un budget prévisionnel de **580 000 euros financé grâce à la générosité de nos fidèles donateurs et de partenaires privés**. Celui-ci couvre la masse salariale nécessaire à l'accompagnement social des personnes, les charges liées au fonctionnement du dispositif et enfin les aides financières destinées à l'évolution des situations des bénéficiaires. En effet, à défaut de trouver des solutions dans les services de droit commun, une enveloppe de 70 000 euros est consacrée aux aides financières directes permettant un parcours socio-professionnel plus sécurisé et dynamique.

ACTION+

en chiffres

Activité 2025 et caractéristiques de personnes accompagnées



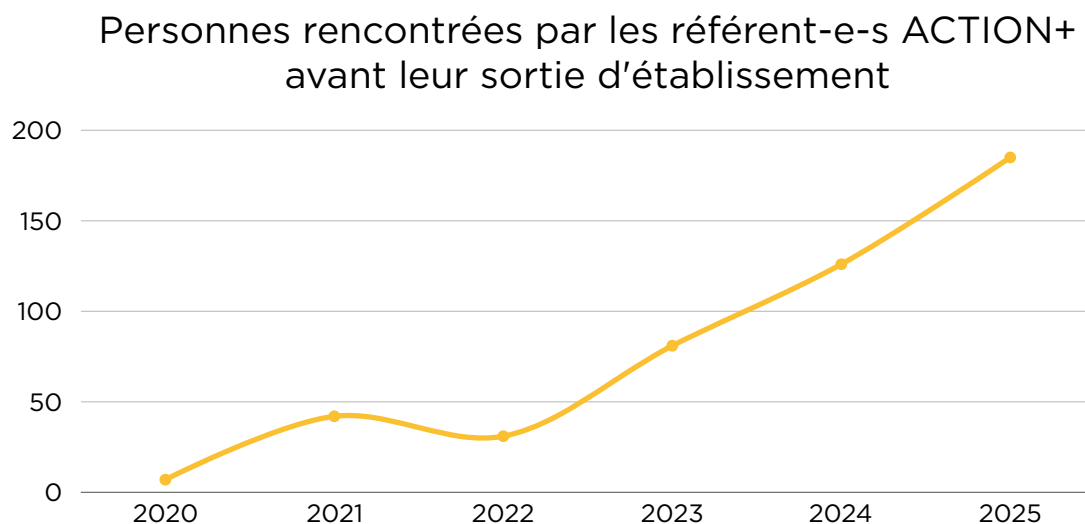
L'accompagnement d'ACTION+ en 2025

De la prévention pour plus de sérénité !

Les actions de prévention n'ont cessé de se renforcer dans une logique de prévention des risques et des difficultés en amenant davantage de sécurité et de sérénité dans leur parcours de vie. Nous avons animé **15 rencontres collectives** à destination des jeunes âgés de 16 ans puis rencontré individuellement **185 jeunes** âgés de 17 ans et plus. Certaines situations ont nécessité plusieurs rencontres pour éviter une sortie sans solution. A l'issue de ces RDV, le ou la référent.e se met d'accord avec chaque jeune pour prendre de ses nouvelles une fois la sortie de l'ASE effective.

Parallèlement à ces rencontres, des actions de communication sont dispensées auprès des éducateurs familiaux afin qu'ils puissent mieux repérer le dispositif et son offre, et en comprendre sa philosophie : cela permet notamment d'inscrire leur accompagnement dans un terme plus projectif, plus long.

Le graphique ci-dessous met en lumière l'évolution importante du nombre de jeunes rencontrés avant leur départ des Villages d'Enfants et d'Adolescents et autres services puis les personnes accompagnées après leur placement.



Les référent.e.s ont renforcé les actions de prévention en rencontrant 185 jeunes en 2025, contre 126 en 2024, soit une **progression de 47%**. Cette rencontre en amont du départ, indépendante de l'entretien des 17 ans parfois proposé par l'ASE conformément à la loi du 14 mars 2016, est désormais intégrée dans les pratiques des établissements.

■ Hausse de l'activité d'accompagnement et des besoins

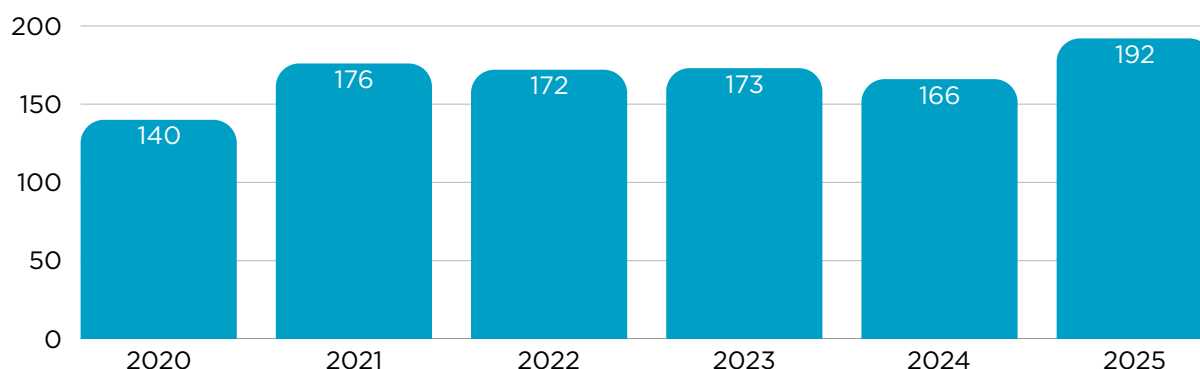
L'activité du dispositif **ACTION+** connaît en 2025 une progression significative avec **192 personnes accompagnées**, soit **+17,1%** par rapport à l'année précédente. Parmi elles, 60 nouvelles personnes ont sollicité le dispositif. Cette hausse s'explique par deux dynamiques principales.

- D'une part, la stratégie de communication du dispositif s'est renforcée. L'**approche plus proactive**, tant dans les échanges avec les jeunes que dans la collaboration avec les professionnel.le.s des établissements, a permis d'**améliorer encore la visibilité et l'identification du dispositif**. La systématisation des rencontres individuelles avant la sortie de l'ASE favorise également une meilleure anticipation des besoins et contribue à une mobilisation plus importante d'**ACTION+** par les jeunes majeurs.
- D'autre part, cette augmentation traduit un **contexte d'insertion socio-professionnelle plus complexe** pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance. L'accès à une insertion durable reste contraint par plusieurs freins structurels : la difficulté d'accès au logement en Île-de-France, mais aussi des obstacles plus diffus tels que les problématiques de santé, de gestion budgétaire ou encore de gestion de leurs priorités. Ces facteurs ralentissent les trajectoires d'insertion et prolongent les situations de fragilité.

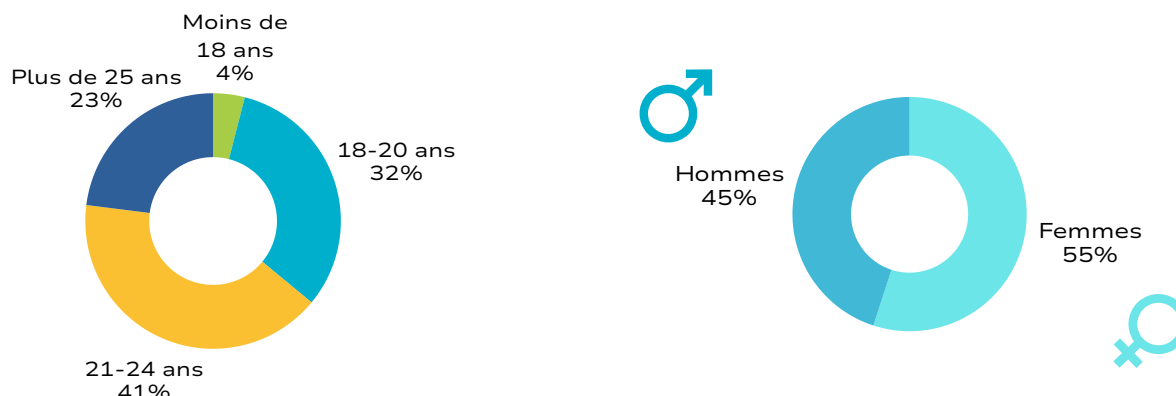
Cette situation entraîne un **allongement de la durée d'accompagnement**, ce qui génère une pression accrue sur la capacité d'intervention des référent.e.s. Le dispositif fait face à un double effet de croissance : augmentation du nombre de bénéficiaires et complexification des situations, posant des enjeux de dimensionnement des ressources, d'organisation du suivi et de priorisation des accompagnements.

À certaines périodes de l'année, la charge de travail était telle que maintenir la qualité de l'accompagnement dans ce contexte constituait un véritable défi. Celui-ci a toutefois été relevé grâce à la réactivité et à la capacité d'adaptation de l'ensemble de l'équipe, le tout en continuant à consolider les partenariats et les outils permettant de sécuriser les trajectoires d'insertion des jeunes.

Nombre de personnes accompagnées par les référent-e-s ACTION+ en 2025



Caractéristiques générales des personnes accompagnées

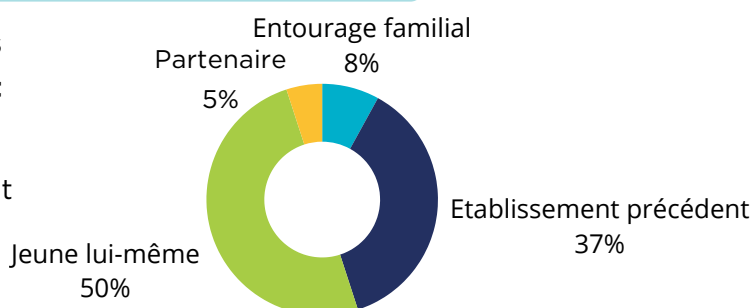


Une demande majoritairement formulée par les jeunes eux-mêmes

Le graphique montre que **50 % des orientations vers ACTION+ proviennent directement des demandes des jeunes.**

Les Villages d'Enfants et d'Adolescents ayant accueilli les jeunes dans leurs parcours à la Fondation sont à l'initiative de 37 % des orientations, ce qui constitue le deuxième canal principal.

Ils jouent donc un rôle important de relais et de continuité dans l'accompagnement, notamment au moment de la sortie.



En revanche, les orientations via les demandes de l'entourage familial (8 %) et des partenaires (5 %) restent marginales. Cela peut s'expliquer par la situation familiale parfois fragile des jeunes issus de la protection de l'enfance, mais aussi par un potentiel encore à développer dans la mobilisation du réseau partenarial local.

Un dispositif sollicité principalement au moment de l'entrée dans vie d'adulte

La répartition par âge montre que **le cœur du public accompagné se situe entre 18 et 24 ans**. Ainsi, **près de trois quarts des jeunes accompagnés (73 %) ont entre 18 et 24 ans**, ce qui correspond à la phase critique de transition vers l'autonomie dans un environnement souvent précaire.

Les **plus de 25 ans représentent 23 % des bénéficiaires**, ce qui montre que certains parcours nécessitent un accompagnement plus long pour rendre l'insertion plus pérenne ou sollicitent ACTION+ plus tardivement. Enfin, les **moins de 18 ans restent très minoritaires (4 %)**, confirmant que le dispositif intervient principalement après la sortie ou en fin de prise en charge ASE.

Une augmentation de l'accompagnement de mineurs en situation d'errance

En 2025, le dispositif **ACTION+** a été confronté à une situation atypique avec l'accompagnement de **7 mineurs en situation d'errance** dont 3 nouveaux mineurs. Ces situations sont intervenues dans l'urgence, le plus souvent à la suite d'un retour en famille non concluant ou lorsque la prise en charge institutionnelle classique n'était plus possible.

Ces jeunes présentent fréquemment des **conduites à risque et des comportements inadaptés**, les plaçant progressivement en marge des dispositifs de protection et de la société, jusqu'à se retrouver dans des situations d'errance. Ces accompagnements suscitent une forte vigilance de la part des référent.e.s **ACTION+** car leur intervention se situe à la frontière du champ de la protection de l'enfance, dans lequel ils n'ont pas de légitimité institutionnelle directe.

Malgré ces limites, le mode opératoire du dispositif constitue un levier d'accroche spécifique. Plus souple et moins contraint que le cadre institutionnel des établissements, les référent.e.s ont pu **recréer un premier lien de confiance** avec chacun de ces jeunes très éloignés des dispositifs. Cette relation constitue une étape essentielle pour **enrayer les processus de marginalisation**.

L'accompagnement mis en place a reposé principalement sur un **travail de remobilisation et de réorientation**, visant à réinscrire progressivement ces jeunes dans un cadre de protection adapté. Lorsque cela était possible et pertinent, un travail a été engagé avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'envisager un retour sur la base d'un compromis qui place le référent **ACTION+** dans un rôle de garant.

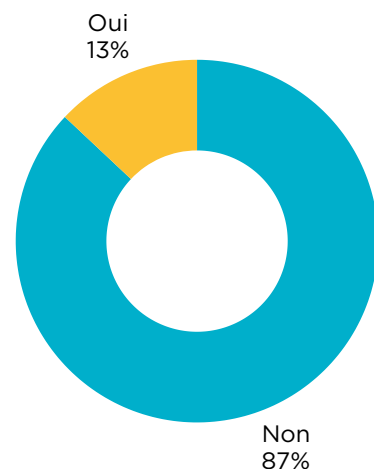
L'accompagnement de personnes en situation de handicap

En France, selon les données de l'Insee et de la DREES, environ **6% des jeunes de 18-24 ans** sont reconnus comme personnes handicapées ou bénéficient d'une reconnaissance administrative pour des besoins spécifiques (drees.solidarites-sante.gouv.fr).

Les jeunes accompagnés par **ACTION+** présentent une proportion de reconnaissance MDPH **environ deux fois plus élevée que les jeunes de leur âge en population générale**.

25 d'entre eux présentaient une **vulnérabilité supplémentaire** pouvant affecter l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie. Cette surreprésentation se combine avec d'autres vulnérabilités déjà identifiées ci-dessus : durée de placement longue, sentiment d'isolement, faible capital social, parentalité précoce, rupture familiale. Par ailleurs, ces situations ont fait l'objet d'une réflexion collective en 2025, soulignant l'importance d'un accompagnement personnalisé et pluridimensionnel pour permettre aux jeunes de s'insérer dans la vie adulte de manière sereine.

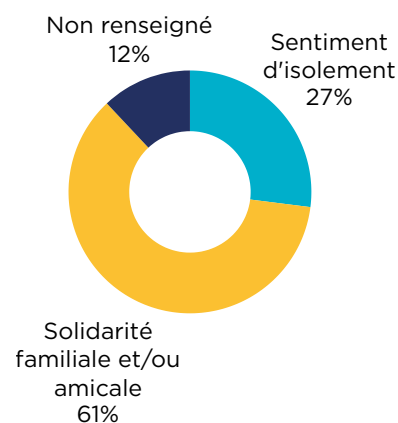
Part des jeunes en situation de handicap



La solidarité comme ressource

Selon l'Observatoire de la jeunesse et de la santé mentale, environ 10 à 15 % des jeunes de 18-24 ans en France déclarent se sentir très isolés. Comparativement, en 2025, les bénéficiaires d'**ACTION+** étaient près de deux fois plus exposés au risque de solitude et d'anxiété sociale. L'expérience des référent.e.s combinée aux témoignages des membres du comité des anciens de la Fondation mettent en évidence le **risque accru d'anxiété**, la **difficulté à construire des relations de confiance** ainsi qu'une fragilisation des capacités à mobiliser le peu de réseau pour des opportunités professionnelles par exemple.

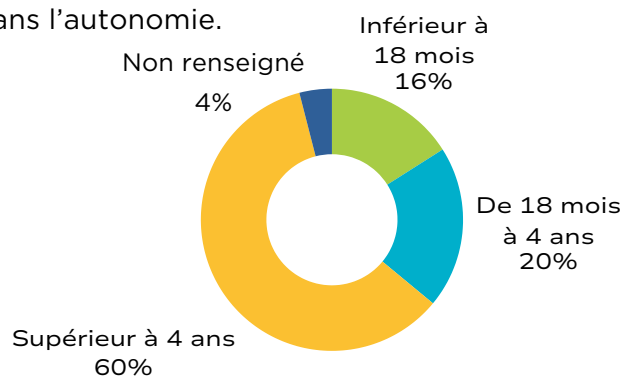
Certains peuvent compter sur une solidarité amicale pour obtenir un soutien matériel ou informationnel, mais rarement de nature à venir compenser un soutien affectif pourtant nécessaire au développement de la confiance en soi.



Des parcours marqués par une séparation familiale durable

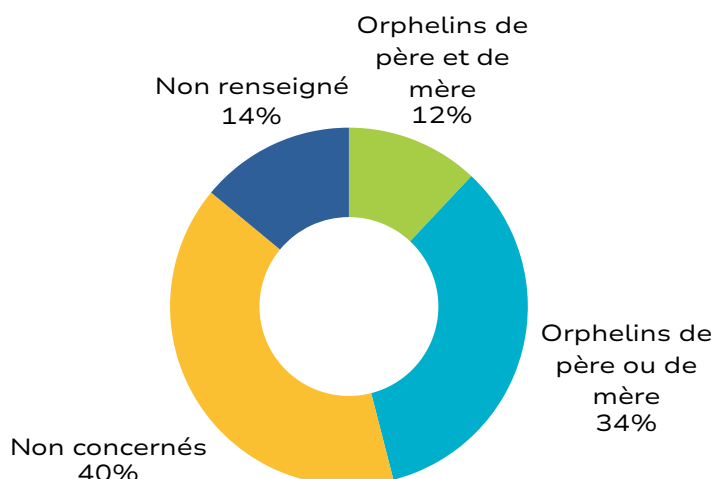
La forte proportion de jeunes ayant connu un placement de longue durée (plus de quatre ans pour 60% d'entre eux, cf. graphique ci-contre) témoigne de **parcours marqués par des ruptures familiales importantes et durables**. Dans ce contexte, l'entrée dans la vie d'adulte constitue une étape particulièrement sensible, souvent caractérisée par une entrée plus précoce et plus fragile dans l'autonomie.

Ces éléments soulignent l'importance de dispositifs d'accompagnement comme **ACTION+**, qui visent à **sécuriser la transition vers la vie adulte et à limiter les ruptures dans les parcours** des jeunes issus de la protection de l'enfance.



L'importance d'un lien renforcé

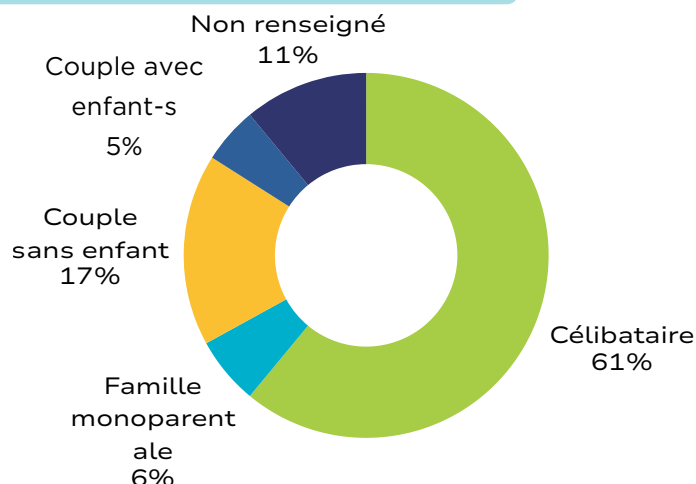
Parmi les jeunes accompagnés par le dispositif **ACTION+**, **la perte parentale est très fortement surreprésentée**. Alors qu'en population générale environ 3% des jeunes de moins de 25 ans sont orphelins d'au moins un parent, cette proportion atteint 34% en 2025 au sein du dispositif. L'écart est encore plus marqué pour 12% des bénéficiaires qui ont perdu leurs deux parents, contre environ 0,15% dans la population générale.



Ces données mettent en évidence la forte **accumulation de vulnérabilités familiales** chez les jeunes accompagnés par **ACTION+** et soulignent l'importance d'un lien renforcé et d'un soutien moral dans un projet global d'insertion.

Une construction familiale plus rapide que dans la population générale

Comparée à la population générale des 18-24 ans en France, cette situation met en évidence plusieurs écarts significatifs. Selon les données de l'INSEE, environ 87% des jeunes de cet âge ne vivent pas en couple. Les bénéficiaires du dispositif **ACTION+** apparaissent donc plus souvent en couple que les jeunes du même âge en population générale.



La différence est encore plus marquée concernant la parentalité. Alors que 2% à 4% seulement des 18-24 ans sont parents en France, **11% des jeunes accompagnés par ACTION+** ont déjà un ou plusieurs enfants, dont **6% élèvent seuls leur enfant**. Cette proportion souligne une parentalité plus précoce parmi les jeunes accompagnés nécessitant parfois un accompagnement autour de la fonction parentale.

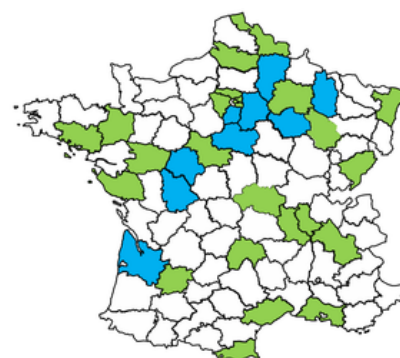
Ces écarts reflètent des trajectoires d'accès à l'âge adulte plus rapides et plus contraintes, souvent observées chez les jeunes ayant connu un parcours en protection de l'enfance. L'entrée plus précoce dans l'autonomie résidentielle, l'absence de soutien familial durable et la recherche de stabilité affective peuvent favoriser une mise en couple et une parentalité plus tôt dans le parcours de vie.

Lieux et types de résidence des bénéficiaires

Les départements de résidence des bénéficiaires

39 bénéficiaires résident en dehors des territoires d'implantation du dispositif, dans 25 autres départements, dont un département d'outre-mer

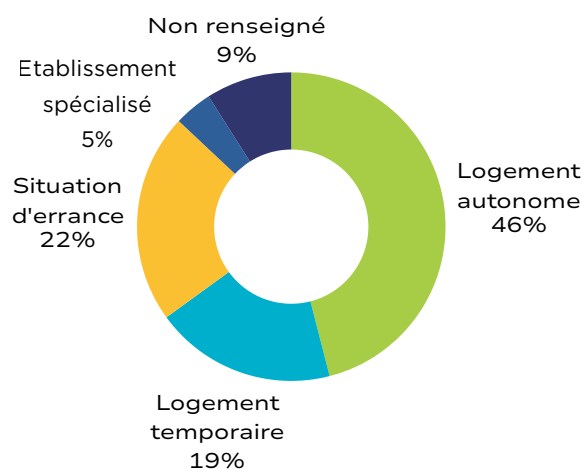
En 2025, **20,3% des bénéficiaires habitaient en dehors des territoires d'implantation du dispositif** soit une progression de 4,1% après une augmentation déjà constatée en 2024. Les départements sont caractérisés en bleu sur la carte ci-contre. 16 personnes habitent la région parisienne, permettant un accompagnement de proximité par les référents franciliens. Pour d'autres, plus éloignés, les référent.e.s ont opté pour des suivis à distance comportant principalement du conseil et du soutien moral. Beaucoup y sont pour des projets d'études supérieures, des projets professionnels ou un engagement dans l'armée française.



■ Zone d'implantation et d'intervention
■ Zone d'intervention 2024

Types de résidence des personnes accompagnées

En 2025, plus de la moitié des jeunes ayant sollicité le dispositif **ACTION+** disposent d'un logement autonome, ce qui constitue un indicateur encourageant d'accès à l'indépendance résidentielle. Néanmoins, près de la moitié d'entre eux demeurent dans des **situations de logement instables**, entre solutions temporaires et hébergement informel. Comparativement à la population générale des 18-30 ans, les jeunes accompagnés rencontrent **davantage de difficultés d'accès à un logement durable**, notamment en raison de l'absence de soutien familial.



Toutefois, ces résultats apparaissent relativement plus favorables que ceux observés chez certains jeunes issus de la protection de l'enfance sortant de placement sans accompagnement. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des partenaires privés pour développer l'offre et ainsi faciliter l'accès au logement.

Formation et emploi

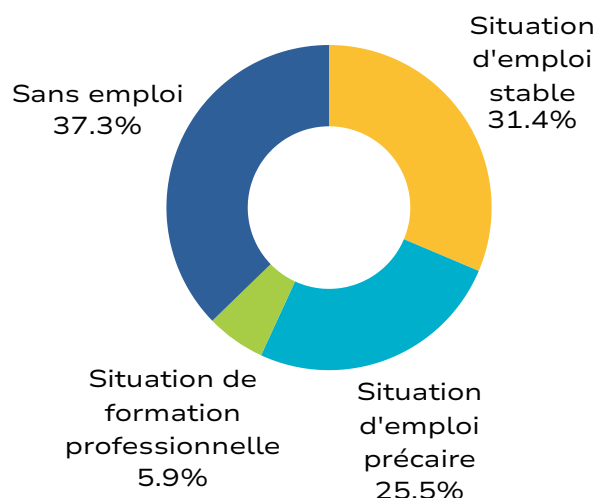
Niveaux de qualification des personnes accompagnées

La part de diplômés observée dans le dispositif **ACTION+** (45 %) reste inférieure à celle de la population générale française, où la très grande majorité des jeunes ont au moins un diplôme et une proportion importante ont un baccalauréat ou un niveau universitaire. Ces écarts confirment les **vulnérabilités scolaires spécifiques du public accompagné**. Cependant, comparée aux données observées chez les jeunes issus de la protection de l'enfance, la proportion de diplômés est plus favorable, avec une **meilleure représentation de personnes ayant atteint un niveau Bac ou supérieur**, ce qui peut illustrer les effets positifs de l'accompagnement **ACTION+** sur le parcours éducatif. Difficile d'établir un lien de causalité entre cette progression et le renforcement des actions de prévention, mais les jeunes rencontrés dans ce cadre font preuve d'engagement après avoir été informés sur l'appui possible post placement.

Situation professionnelle ou scolaire des personnes accompagnées

En 2025, l'insertion professionnelle des jeunes ayant mobilisé le dispositif **ACTION+** montre une **progression encourageante vers l'emploi stable** pour une partie significative des personnes (31% en CDI), mais aussi des **fragilités persistantes** avec plus de 37 % sans emploi et une large part d'emplois précaires.

Comparativement à la population générale des 18-30 ans en France, où la majorité trouve un emploi ($\approx 72\%$ actifs et moins de 20% au chômage), les personnes accompagnées par **ACTION+** ont une insertion professionnelle plus difficile, marquée par une **moindre proportion d'emplois stables**. En revanche, comparés aux jeunes issus de la protection de l'enfance, qui présentent des taux élevés de désengagement professionnel et une insertion souvent précaire ou absente, les résultats d'**ACTION+** sont relativement plus favorables, ce qui peut témoigner de l'effet positif d'un accompagnement ciblé même si des marges de progrès subsistent pour renforcer l'accès à l'emploi durable.



Le développement d'un **programme de mentorat professionnel** pourra renforcer ces résultats en accompagnant chaque jeune vers un parcours durable, en facilitant l'accès à des emplois stables et en consolidant les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

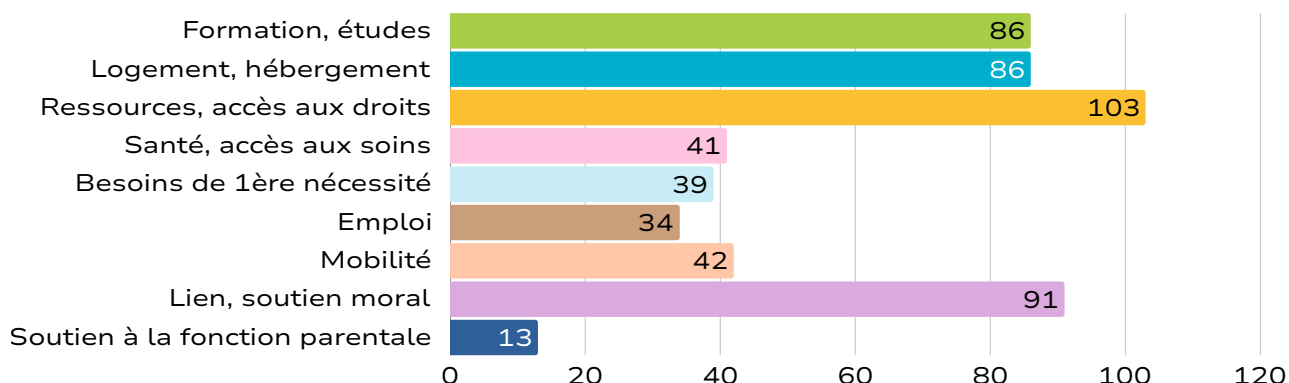
ACTION+

en chiffres

Les projets d'accompagnements personnalisés



Tous les accompagnements proposés ont donné lieu à la **construction d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP)**. En 2025, **192 jeunes ont été accompagnés** et **535 projets** ont été négociés (soit une progression de **22,6%**), particulièrement dans les domaines du **soutien moral**, de l'**accès aux droits**, de la **formation** et du **logement**, représentant près de 70% des accompagnements. Le graphique ci-dessous met en lumière le nombre de projets par domaine d'intervention (plusieurs projets peuvent concerner un même bénéficiaire).



Le parcours chaotique de la plupart des personnes accompagnées rend la projection difficile et nécessite très souvent un **travail de réassurance**, notamment chez les plus jeunes : un préalable pour travailler une plus grande disponibilité psychique nécessaire à une dynamique d'insertion.

86 projets ont été négociés pour permettre l'accès et le maintien du logement ou de l'hébergement (soit une hausse de 21,2%)

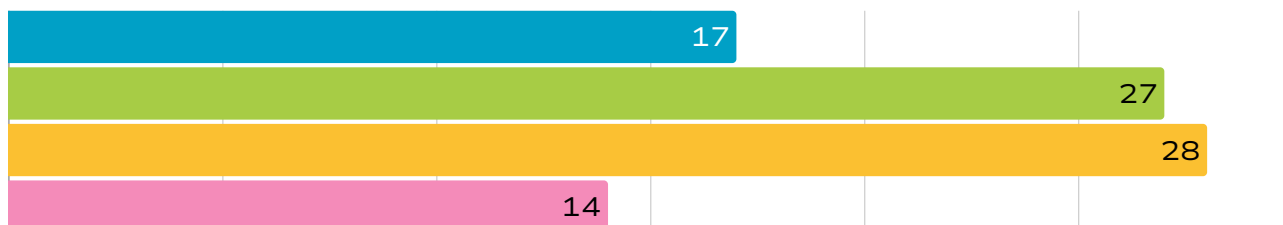
Démarrer ou redémarrer sereinement dans la vie active suppose un **logement à loyer modéré**. C'est une phase au cours de laquelle le jeune va gagner son indépendance et rencontrer plusieurs difficultés, de la caution à l'aménagement. Des partenariats exclusivement dans le secteur résidentiel privé ont été conclus pour favoriser le logement autonome.

103 projets ont été négociés pour permettre l'accès aux droits et aux ressources

Cela constitue un axe fondamental pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE. Face à des parcours marqués par l'absence de soutien familial, une méconnaissance des dispositifs et une forte complexité administrative, **ces jeunes sont particulièrement exposés au non-recours et à la précarité**. Les 108 projets engagés en 2025 illustrent l'ampleur de ce besoin et soulignent le rôle déterminant des référents dans la sécurisation des parcours, la prévention des ruptures et le développement de l'autonomie.

Un engagement dans la formation

● Formation validée ● En cours de formation pro ● En cours d'études
● Projets de formation



86 personnes ont engagé en 2025 des projets autour de la formation et de la qualification

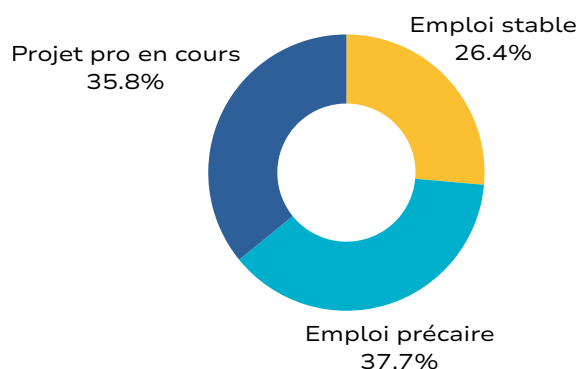
Cela répond à un enjeu structurel majeur pour les jeunes sortant des Villages d'Enfants et d'Adolescents. Une progression significative de 48,7% mettant en évidence les efforts consentis par les jeunes et les référent.e.s en la matière. **ACTION+** apparaît alors comme un levier déterminant de maintien dans les parcours qualifiants, soutenant activement l'accès, la continuité et la sécurisation des formation. Le dispositif contribue à **limiter le décrochage, à renforcer l'employabilité et à favoriser une insertion sociale et professionnelle durable**. La santé, le travail social, le service à la personne, le secrétariat ou le BTP sont les domaines d'activités les plus investis.

Des parcours professionnels non linéaires

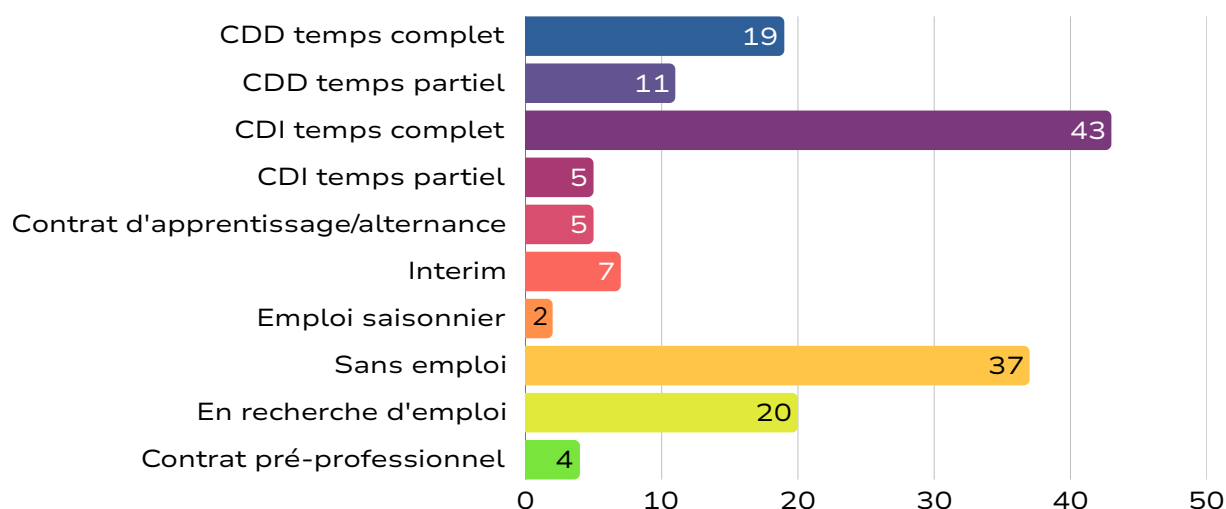
34 projets liés à l'emploi et les 19 projets centrés sur l'employabilité

Dans un contexte national marqué par une forte précarité professionnelle et un accès limité à l'emploi durable, les parcours d'insertion souvent non linéaires. En intégrant à la fois l'accès à l'emploi, le soutien dans les périodes d'instabilité et le renforcement des compétences psychosociales, ils ont contribué à **sécuriser les trajectoires** et à **transformer des situations de précarité en étapes vers une insertion durable**.

Ci-dessous un état des situations professionnelles des 192 personnes accompagnées par le dispositif **ACTION+** en 2025.



Répartition des jeunes professionnels par type de contrat de travail



L'analyse de la situation professionnelle des 153 jeunes accompagnés s'inscrivant dans une dynamique professionnelle, met en évidence des résultats significativement plus favorables que ceux observés au niveau national pour les jeunes issus de la protection de l'enfance. Avec **31 % des jeunes en emploi durable (CDI) et une majorité engagée dans une activité professionnelle**, le dispositif **ACTION+** contribue à inscrire les parcours dans une dynamique d'insertion réelle, là où les trajectoires sont habituellement marquées par la précarité et les ruptures. Si la part d'emplois précaires demeure importante, elle s'inscrit néanmoins dans un processus d'insertion accompagné, permettant de transformer ces situations en étapes vers la stabilisation.

Nous identifions une **répartition diversifiée des jeunes professionnels par secteur d'activité**, traduisant une insertion dans des domaines variés.

Les **métiers de bouche** (restauration, cuisine, pâtisserie, boulangerie...) et de **l'industrie/logistique** apparaissent comme les principaux débouchés, ce qui témoigne de leur accessibilité et de leur capacité d'intégration rapide pour les jeunes.

Le **commerce** constitue également un secteur important confirmant son rôle structurant dans les parcours d'insertion, notamment en raison de la diversité des postes proposés et des faibles barrières à l'entrée. D'autres domaines, comme les **métiers du social**, participent aussi de manière notable à l'insertion professionnelle, traduisant parfois des vocations ou des parcours en lien avec l'expérience personnelle des jeunes.

Dans l'ensemble, cette répartition confirme que **le dispositif favorise une insertion réelle et durable**, ancrée dans des secteurs accessibles, tout en laissant place à une **diversification progressive des trajectoires professionnelles**.

20 personnes étaient en recherche d'emploi

Parmi eux, nous identifions deux profils :

- **Les jeunes diplômés recherchant leur premier emploi** : pour cette catégorie, trouver un emploi n'était généralement qu'une question de temps. La présence du référent **ACTION+** a suffi à sécuriser et à baliser le parcours.
- **Les jeunes peu ou pas diplômés alternant période de travail et période d'inactivité** : l'absence d'un savoir-faire souvent associée à un déficit de compétences psychosociales ont rendu difficile l'accès à l'emploi. Les projets d'accompagnement ont été parfois réorientés vers des formations professionnelles voire pré-professionnelles créant les conditions d'une employabilité plus importante.

Aussi, des **actions dites de remobilisation** ont été poursuivies. Elles ont concerné les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi et de la formation. Les freins étaient multiples, principalement liés à un déficit de compétences ou une santé mentale fragile. Dans ce contexte, les projets d'accompagnement sont axés en priorité sur la réassurance et le bien-être des personnes accompagnées. En 2025, nous avons poursuivi notre partenariat avec les « EPIDE » et l'association MOUV'UP, un levier important qui a concerné 5 jeunes dont 1 mineur. Il reste à trouver des structures capables de **travailler sur les compétences « douces »**, particulièrement sur la gestion du temps et du stress, la communication et la confiance.

Des mises en mouvement difficiles

L'analyse de la répartition de ces 153 jeunes selon leur type de contrat met en lumière une part non négligeable de jeunes éloignés de l'emploi. En effet, **13 % des jeunes sont à la recherche d'un emploi**, tandis que **24 % sont sans emploi**, soit un total de 37 % des jeunes accompagnés en situation de non-emploi.

Cette distinction est importante : **20 jeunes sont déjà engagés dans une dynamique active d'insertion**, traduisant une certaine remobilisation et une projection vers l'emploi. En revanche **37 jeunes sans emploi**, plus nombreux, peuvent être considérés comme plus éloignés du marché du travail, souvent confrontés à des freins multiples (manque de qualification, difficultés sociales, perte de confiance, etc.).

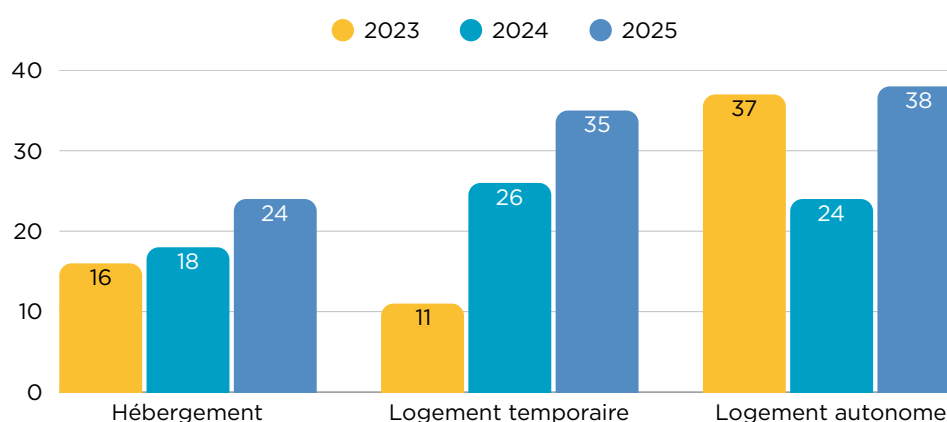
Dans ce contexte, les actions de remobilisation permettent d'**agir en amont du parcours d'insertion professionnelle**, en accompagnant les jeunes sans emploi vers une reprise de dynamique : travail sur les savoir-être, réactivation des démarches, sécurisation du projet professionnel. L'objectif est précisément d'**accompagner ces jeunes vers une posture active**, les amenant progressivement à intégrer la catégorie des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, le fait que **la part des jeunes en recherche d'emploi (13 %)** soit significative montre que ces actions produisent des effets concrets. Elles participent à réduire les situations d'inactivité subie en favorisant l'engagement dans un parcours d'insertion.

Ainsi, l'enjeu principal réside dans la poursuite et le renforcement de ces actions de remobilisation, afin de diminuer la part des jeunes sans emploi et de soutenir leur transition vers une insertion professionnelle durable.

■ Une intensification de l'accompagnement lié au logement

Situation de logement des personnes accompagnées



38 ont accédé ou se sont maintenues dans un logement autonome

Cette activité connaît une légère hausse, malgré la faiblesse et l'instabilité des ressources des jeunes accompagnés, ainsi que par une raréfaction de l'offre de logements accessibles, particulièrement marquée en Île-de-France. Dans ce contexte, **le parc locatif privé, représentant 96 % des baux signés, demeure le principal levier mobilisable.** L'implication des référent.e.s **ACTION+** a joué ici un rôle déterminant : leur présence et la qualité de leur accompagnement contribuent et continuent à rassurer les propriétaires, facilitant ainsi la concrétisation des projets locatifs.

35 personnes ont accédé à un logement temporaire

Cela confirme le rôle structurant de ces solutions dans les parcours résidentiels. Ces dispositifs constituent bien souvent une **étape intermédiaire indispensable**, permettant de stabiliser les situations avant un accès à un logement pérenne. En 2025, le recours à ces solutions s'est intensifié, **devenant parfois une réponse par défaut face aux difficultés d'accès au logement autonome.** La tension du marché francilien demeure particulièrement forte, avec une vacance très faible des petits logements et des conditions d'habitat parfois dégradées. Les solutions mobilisées, principalement en foyers de jeunes travailleurs et en résidences universitaires, ont été rendues accessibles grâce à un travail partenarial soutenu, permettant de proposer des solutions rapides et financièrement plus abordables.

24 personnes ont nécessité une mise à l'abri

Cela illustre une augmentation préoccupante des **situations d'errance**. Parmi elles, 7 majeurs isolés étrangers en cours de régularisation administrative et 2 mineurs en rupture familiale ont été identifiées, révélant les limites des réponses institutionnelles dans un contexte de saturation des dispositifs de protection.

Pour les autres, les freins à l'accès au logement restent multiples : difficultés familiales, précarité économique, problématiques de santé ou encore ruptures de parcours. Dans ces situations, l'accès au logement, même temporaire, devient particulièrement complexe et ont chaque fois nécessité un accompagnement global renforcé s'apparentant parfois à une prise en charge.

Face à ces enjeux, une **approche pragmatique et réactive, par la mobilisation de ressources informelles** (entourage familial ou amical), des partenaires associatifs, des acteurs du droit commun mais également d'aides financières directes, ont permis d'éviter l'aggravation des situations.

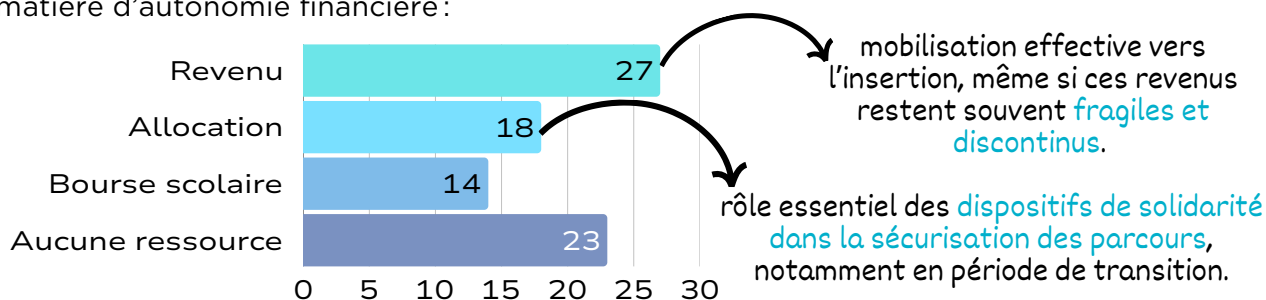
Ainsi, l'année 2025 confirme que **le logement constitue plus que jamais un facteur déterminant de l'insertion sociale et professionnelle, et un point de tension majeur dans les parcours des jeunes accompagnés**.

L'accès aux ressources, un levier central

82 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique sur le champ des ressources et de l'accès aux droits

Il constitue un **levier central de l'insertion des jeunes accompagnés**. Dans un contexte où les jeunes issus de la protection de l'enfance demeurent fortement exposés à la précarité et éloignés des études supérieures, il est nécessaire de réduire ces inégalités structurelles.

Malgré un nombre important de situations sans ressources, le graphique ci-dessous montre la situation, fin 2025, des 82 personnes accompagnées sur ce domaine en matière d'autonomie financière :



L'évolution des situations en matière de ressources met en évidence des dynamiques contrastées chez les jeunes accompagnés.

23 personnes demeurent sans ressources

ce qui confirme la **persistance d'un noyau de jeunes en très grande précarité**, pour lesquels l'accès aux droits et à l'emploi reste difficile. Parmi elles, 7 mineur.e.s et 6 majeur.e.s isolé.e.s étrangers pour lesquelles l'évolution de leur situation financière est rendue impossible à court terme. Les autres, plus éloignés des logiques scolaires et professionnelles, cumulent plusieurs freins et ont donc nécessité un accompagnement plus intense dont les effets ne sont pas observables à court terme.

14 personnes ont bénéficié d'une bourse d'études

Cette progression des situations de boursiers traduit une **évolution qualitative des parcours accompagnés, avec une inscription plus importante dans des dynamiques de formation et d'accès à l'enseignement supérieur.**

Des dépenses utiles à l'évolution des situations

Les aides financières mobilisées en faveur des bénéficiaires ont connu une progression marquée en 2025, traduisant à la fois une **intensification de l'activité du dispositif et une augmentation des besoins liés à la sécurisation des parcours**. Le nombre d'aides validées est ainsi passé de 111 en 2024 à **164 en 2025**, soit une hausse significative qui témoigne d'un recours plus fréquent à ce levier pour soutenir les projets ou faire face à des difficultés ponctuelles.

Dans le même temps, le montant total engagé a fortement augmenté, atteignant **75 182 €** contre 47 406 € l'année précédente. Cette évolution confirme une **mobilisation plus importante des aides financières comme outil d'accompagnement**, notamment dans un contexte socio-économique marqué par la hausse du coût de la vie, la tension sur le marché du logement et des parcours d'insertion plus longs. Cette tendance souligne également la **nécessité d'apporter des réponses rapides pour éviter que certaines situations ne se dégradent et ne compromettent l'autonomie des jeunes.**

La répartition des aides financières

Répondre à ces besoins fondamentaux constitue un **préalable indispensable à toute démarche d'insertion**. Lorsqu'une personne est confrontée à des difficultés pour subvenir à ses besoins quotidiens, sa capacité à se projeter dans un parcours de formation ou d'emploi est fortement altérée.

Ces aides jouent alors un **rôle de stabilisation immédiate en sécurisant les conditions de vie minimales et rendant ainsi les personnes disponibles**.

Le recours à des partenariats avec les acteurs locaux (associations, services sociaux, dispositifs spécifiques) illustre une **approche coordonnée et complémentaire** permettant d'apporter des réponses rapides et adaptées.

La mobilité constitue un **facteur déterminant d'insertion professionnelle**. L'investissement réalisé, notamment à travers le financement de **11 permis de conduire**, illustre une stratégie d'accompagnement tournée vers des solutions durables.

Par ailleurs, la mobilisation de multiples sources de financement pour le financement de ces permis s'inscrit dans une logique partenariale de co-construction des parcours et permet d'optimiser les ressources et de renforcer l'efficacité des actions engagées.

6 767 € pour répondre aux besoins de première nécessité

8 894 € pour l'accès aux droits

L'accès aux droits constitue en effet une **condition essentielle de stabilisation**. Sans statut administratif sécurisé, les perspectives d'accès à l'emploi, au logement ou à la formation demeurent fortement limitées. Dans ce contexte, le recours à un **accompagnement juridique**, et notamment à un avocat, apparaît souvent comme un levier déterminant pour débloquer des situations et engager des démarches de régularisation.

Besoins de 1^{ère} nécessité
9%

Démarches administratives
12%

Santé, accès aux soins
4%

Mobilité
13%

Etudes, formation pro, emploi
18%

13 880 € pour favoriser l'insertion professionnelle

Insertion professionnelle comme facteur clé de stabilisation des situations : l'accès à l'emploi ou à la qualification permet de **sécuriser les ressources financières** des jeunes, mais aussi de **renforcer leur autonomie, leur confiance en eux et leur capacité à se projeter dans l'avenir**.

Logement, hébergement
44%

33 070 € pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement

Voir page suivante

2 742 € pour prendre soin de soi

Les jeunes accompagnés sont pour certains en **situation de souffrance psychique**, marquée notamment par une faible estime d'eux-mêmes. Ces fragilités constituent des freins majeurs à l'insertion professionnelle, **souvent invisibles mais profondément structurants**, impactant la capacité à se projeter, à s'engager dans un parcours.

41 projets de soin ont vu le jour, traduisant une **reconnaissance croissante de l'importance du travail thérapeutique dans les parcours d'insertion**. Le recours à des professionnels spécialisés en santé mentale permet d'accompagner les jeunes dans un processus de reconstruction personnelle, indispensable pour **lever les blocages et restaurer une dynamique positive**.

FOCUS - Logement, hébergement

Pour les jeunes sortant des Villages d'Enfants et d'Adolescents, **l'accès à un logement stable conditionne l'ensemble du parcours d'insertion**. Disposer d'un toit ne relève pas uniquement d'un besoin matériel, mais constitue un **socle indispensable à toute dynamique d'insertion sociale et professionnelle**.

La part importante des aides dédiées au logement illustre ainsi le **rôle de "prérequis"** que celui-ci occupe dans les parcours des personnes accompagnées. Elle met également en lumière les **difficultés persistantes d'accès au logement** pour ce public, dans un contexte de tension du marché.

Cette priorité accordée au logement se décline à travers plusieurs types de dépenses répondant à des besoins spécifiques :

- Une première catégorie d'aides (18% des dépenses) vise à soigner la transition vers l'indépendance en facilitant **l'accès au premier logement**. Il s'agit notamment de la **prise en charge de la caution, du premier loyer ou encore de l'équipement de base nécessaire à l'installation**. A défaut de solutions dans leur entourage ou dans le droit commun, ces soutiens permettent de **lever des freins financiers immédiats** qui constituent souvent un obstacle déterminant pour des jeunes disposant de ressources limitées au moment de leur sortie.
- D'autres aides sont mobilisées afin de sécuriser le **maintien dans le logement** (19% des dépenses). Elles interviennent principalement pour compenser les délais d'ouverture de nouveaux droits, tels que les aides au logement ou certaines prestations sociales, évitant ainsi des ruptures précoces de parcours résidentiel et limitant les risques d'endettement ou de perte du logement.
- Enfin, une part de ces dépenses (63% des dépenses) concerne des **situations particulièrement fragiles, notamment celles de jeunes ne disposant pas encore de droits ouverts**. Cette situation peut concerner des personnes en cours de régularisation administrative ou des mineurs en situation d'errance. Dans ces contextes, l'aide financière directe constitue parfois **l'unique levier pour garantir une solution d'hébergement** et prévenir des situations de précarité accrue. Ces interventions, bien que ponctuelles, jouent un rôle essentiel dans la continuité de l'accompagnement et dans la prévention des ruptures.

ACTION+

**Dans une logique
partenariale renforcée**

**Une dynamique partenariale
au service des parcours**



Le dispositif ACTION+ s'inscrit dans une logique partenariale affirmée, qui constitue aujourd'hui un axe structurant de son fonctionnement. Cette orientation repose sur la mobilisation et la coordination d'acteurs variés (entreprises, associations, professionnels de santé), permettant d'apporter des réponses plus complètes et adaptées aux situations rencontrées.

Cette dynamique collective vise à **croiser les expertises et mutualiser les ressources**. Elle favorise ainsi un **accompagnement global** des jeunes, en agissant simultanément sur les freins périphériques et les leviers d'insertion.

Toutefois, cette logique implique également un **enjeu de coordination renforcée** afin de garantir la cohérence des actions menées et d'éviter les ruptures dans les parcours. Elle suppose enfin le **maintien d'un réseau partenarial actif et engagé**, condition essentielle à la pérennité et à l'efficacité du dispositif.

En 2025, la contribution partenariale demeure particulièrement marquée dans les domaines de l'accès aux droits, la formation et du logement, qui constituent des axes prioritaires de stabilisation des parcours. L'implication systématique des entreprises dans le soutien à la formation, qu'il s'agisse de financements ou d'accueil en situation professionnelle, témoigne d'un engagement renforcé en faveur de l'insertion. L'embauche récente d'une personne responsable de la mise en place d'un programme de mentorat en coordination avec les entreprises et les associations spécialisées en la matière, traduit une **évolution vers un accompagnement plus individualisé et sécurisant**, limitant les risques de rupture de parcours.

Le champ de la santé poursuit sa progression, avec une mobilisation de praticiens tels que des sophrologues, équithérapeutes, psychologues et, dans certaines situations, psychiatres. Cette évolution traduit la **reconnaissance de la santé mentale comme un préalable essentiel à une insertion durable**. En effet, la stabilisation psychologique de 14 jeunes relevait d'une **condition nécessaire avant l'engagement dans un parcours de formation ou d'emploi**.

Face à des situations complexes ou à des accompagnements ayant montré leurs limites dans des cadres plus classiques, l'élargissement des réponses proposées par les référent.e.s permet de mieux sécuriser les parcours. Le recours à des **approches complémentaires, parfois alternatives**, illustre ainsi la capacité d'adaptation des référent.e.s et leur volonté d'agir en amont des freins à l'insertion.

Par ailleurs, 39 personnes ont été accompagnées afin de répondre à des besoins de première nécessité, ce qui met en évidence une **fragilité persistante d'une partie du public suivi**. Dans ce contexte, les référent.e.s se positionnent en première ligne face aux situations de précarité, en adoptant une posture proactive visant à prévenir toute dégradation des parcours. Leur rôle consiste à repérer rapidement les besoins urgents, à mobiliser les ressources adaptées et à coordonner les interventions pour sécuriser les conditions de vie des jeunes.

Le secteur associatif apparaît alors comme un appui indispensable, central et particulièrement réactif, en apportant des solutions concrètes et immédiates en matière d'alimentation et d'hygiène. Les partenariats mobilisés permettent aux référent.e.s d'agir efficacement face à l'urgence sociale, tout en maintenant la continuité de l'accompagnement vers l'insertion.

Les actions menées par Génération 77, l'ADEPAPE et les ressourceries ou bien d'autres ont ainsi contribué à **éviter une aggravation des situations**. Cette collaboration illustre l'engagement des référents dans une logique de sécurisation des parcours, où **la réponse aux besoins fondamentaux constitue une étape préalable indispensable** pour permettre aux personnes accompagnées de se projeter dans une dynamique d'insertion durable.

ACTION+

Perspectives et conclusion



Le dispositif **ACTION+** poursuit sa démarche d'amélioration continue afin de renforcer la qualité de l'accompagnement et sécuriser durablement les parcours. Dans la continuité des actions engagées en 2025, l'année 2026 s'inscrit dans une logique de consolidation, d'évaluation et de développement autour des axes suivants :

Axe 1 : Prévention des sorties

- **Renforcer l'information** donnée aux jeunes dès 16 ans en élargissant les rencontres collectives en présence d'un « ancien » à l'ensemble des établissements partenaires
- **Provoquer** systématiquement une rencontre entre le jeune bientôt majeur et le ou la référent.e **ACTION+** pour lui présenter le dispositif
- **Mettre en place un suivi post-sortie structuré** (contact à 1 mois, 6 mois et un an) afin de prévenir les ruptures de parcours
- **Développer un bilan annuel territorial** pour permettre un retour d'expériences **ACTION+** avec chaque établissement/ territoire
- **Développer le programme de mentorat** à destination des jeunes de plus de 16 ans

Axe 4 : Développement

- **Déployer un programme de mentorat** à destination des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif **ACTION+** et des jeunes de plus de 16 ans pris en charge par les établissements
- **Étudier l'opportunité d'un réseau d'anciens bénéficiaires **ACTION+**** pour favoriser l'entraide et le parrainage
- **Renforcer les actions de mobilisation et de remobilisation** pour mieux travailler l'employabilité des jeunes
- **Développer et améliorer les outils de suivi et d'évaluation** des activités du dispositif **ACTION+**
- **Expérimenter, en partenariat avec l'association AIDFRA à Melun,** un accompagnement spécifique d'un jeune autour du savoir-habiter, dans l'objectif de consolider les compétences nécessaires au maintien dans un logement autonome

Axe 2 : Partenariat

- **Diversifier les partenariats**, notamment dans les secteurs en tension (logement, santé mentale, formation professionnelle)
- **Développer le mentorat** en lien avec les partenaires économiques
- **Structurer un suivi qualitatif des partenariats** à travers des indicateurs d'impact (accès à l'emploi, formation, logement)

Axe 3 : Communication

- **Intensifier la communication auprès des équipes éducatives** des établissements sur le fonctionnement du dispositif
- **Développer un support de communication « vidéo »** à destination des jeunes
- **Développer la visibilité du dispositif **ACTION+**** sur les événements institutionnels et partenariaux
- **Structurer une communication annuelle** autour des actions collectives et des projets emblématiques

Conclusion

L'année 2025 confirme la place structurante du dispositif **ACTION+** dans l'accompagnement des jeunes issus des Villages d'Enfants et d'Adolescents vers l'âge adulte.

La progression significative des actions de prévention, l'augmentation du nombre de personnes accompagnées et la diversification des réponses proposées traduisent une **mobilisation renforcée de l'équipe**, mais également une **identification croissante du dispositif par les jeunes et les professionnel.le.s**. Cette dynamique témoigne d'une montée en charge maîtrisée, portée par une **volonté constante d'amélioration des pratiques et d'adaptation aux besoins émergents**.

L'analyse des situations accompagnées met en évidence l'**accumulation de vulnérabilités** auxquelles sont confrontés les jeunes : fragilités familiales, isolement social, difficultés d'accès au logement, précarité financière ou encore enjeux liés à la santé mentale. Dans ce contexte, l'accompagnement proposé par **ACTION+** apparaît comme un **levier essentiel de sécurisation des parcours**. En agissant simultanément sur les dimensions sociales, professionnelles, résidentielles et personnelles, le dispositif contribue à **limiter les ruptures et à favoriser une insertion progressive et durable**.

L'année 2025 souligne également le **rôle déterminant du travail partenarial**. La mobilisation coordonnée des acteurs associatifs, institutionnels et économiques a permis d'apporter des **réponses concrètes et adaptées**, notamment dans les domaines du logement, de la formation, de l'accès aux droits et de la santé mentale. Cette logique collective constitue aujourd'hui un **facteur clé d'efficacité**, en renforçant la complémentarité des interventions et en élargissant les opportunités offertes aux jeunes accompagnés.

A ce titre, nous remercions une nouvelle fois la société ZUB, le groupe Les Mousquetaires, le groupe Servier, la Caisse d'Epargne Ile de France, le groupe FORTIL, le groupe Odalys vacances, Smurfit Kappa, TWELVE CONSULTING, AXA France, ACADOMIA, Seqens, L'Oréal et le groupe Vinci ainsi que tous les partenaires associatifs locaux, sans qui les opportunités proposées aux jeunes n'auraient jamais existé.



Par ailleurs, l'attention portée au **développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées** continue de structurer l'intervention des référent.e.s. En favorisant la participation active des jeunes à la construction de leur projet, ils consolident leur autonomie, renforcent leur confiance en eux et leur capacité à se projeter dans l'avenir. Cette approche, combinée à une **présence souple et à un lien inconditionnel**, constitue une spécificité forte d'**ACTION+** et un atout dans l'accompagnement de parcours souvent non linéaires.

Toutefois, l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la complexification des situations accompagnées (et la projection du dispositif sur les nouveaux territoires d'implantation) posent des enjeux importants en matière de capacité d'intervention et de maintien de la qualité du suivi. Ces éléments invitent à poursuivre les **efforts de structuration, de priorisation et de développement du réseau partenarial afin de répondre efficacement aux besoins croissants**. Les perspectives 2026 s'inscrivent pleinement dans cette dynamique, avec un **renforcement de la prévention, du mentorat, de la communication et de l'évaluation des actions**.

Ainsi, l'année 2025 confirme la pertinence du dispositif **ACTION+** dans l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie. Plus qu'un soutien ponctuel, **ACTION+** s'affirme comme un acteur clé de la transition vers la vie adulte, capable de sécuriser les parcours, de prévenir les situations de marginalisation et de favoriser l'émergence de citoyens-acteurs pleinement intégrés dans la société.

2025

ACTION+



Fondation ACTION ENFANCE
4 rue du Texel - 75014 PARIS
www.actionenfance.org

